

COMMUNE DE BLENNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE EXTRAORDINAIRE du 1^{er} DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize et le premier décembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. DALICIEUX Pascal, Maire

Etaient présents : MM. DALICIEUX – SOLAZZO – YONNET– SANCHEZ - PLANCKE
Mmes MORTREUIL - LAGE NUNES – PRISE – LABBE – DESSOUT - LAKEBIR

Etait représenté : Laurent BARDIN (pouvoir à Sylvie LABBE)

Etait absente : Valentine VANACORE

Secrétaire de séance : Claire MORTREUIL

1. Désignation des délégués appelés à siéger dans les commissions de la CC2F

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient d'élire 2 délégués par commune adhérente pour siéger au sein des différentes commissions,

Elit à l'unanimité des présents et représentés:

Commissions	délégué communautaire	conseillers municipaux
Voirie, Eau Potable, Assainissement	P Dalicieux	- M Solazzo Arnaud
		- M Sanchez Fabrice
Développement territorial (développement économique, aménagement du territoire)	P Dalicieux	- M Solazzo Arnaud
		- M Sanchez Fabrice
Finances, Budget, Affaires Générales	P Dalicieux	- M Sanchez Fabrice
		- M Solazzo Arnaud
Tourisme	P Dalicieux	- M Yonnet Laurent
		- Mme Vanacore Valentine
Mutualisation	P Dalicieux	- M Bardin Laurent - M. Solazzo Arnaud

Nos délégués siègent depuis le mois de septembre aux commissions intercommunales.

2. Convention de mutualisation de la formation des agents communaux

Monsieur le maire expose :

Dans le cadre du projet de schéma de mutualisation des services, la communauté de communes des deux fleuves mène depuis 2014 une réflexion commune avec les Maires sur les besoins de mutualisation.

En effet, cette mission qui sera assurée par les services de la CC2F, permettrait de faire des économies en négociant auprès des prestataires pour un nombre de participants plus important.

Le service RH de la CC2F se chargerait alors chaque année :

- ▲ De recenser les besoins auprès des communes adhérentes et syndicats intercommunaux
- ▲ De procéder aux consultations des prestataires
- ▲ De sélectionner les prestataires
- ▲ De procéder aux inscriptions des agents proposés par les communes

Le coût de chaque formation sera ensuite réparti entre les employeurs participants au prorata du nombre d'agents proposés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ▲ D'accepter la mutualisation de la gestion des formations
- ▲ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et la CC2F, ainsi que tout autre document à cet effet.

3. Mutualisation

Instruction des autorisations d'urbanisme

Suite à la dissolution de la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais le 31 décembre prochain, la CC2F propose à la commune la mise à disposition de son service instructeur pour les autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les maires des 7 communes de l'ancienne CC du Bocage Gâtinais souhaiteraient quant à eux conserver un service de proximité et mutualiser les services de l'agent instructeur en poste à la mairie de Voulx.

Contact pris avec les services de la Préfecture, il semble que cette solution pose un problème de légalité, la Commune étant obligée de s'inscrire dans le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes à laquelle elle appartient, avec interdiction de mutualiser un service en marge de ce schéma.

Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** le principe de mutualisation du service urbanisme entre les communes de Blennes, Diant, Chevry en Sereine, Thoury Ferrottes, Voulx, Noisy Rudignon et Montmachoux **si l'ambiguïté est levée par les services préfectoraux.**

Ecole multisports

Les maires des 7 communes souhaitent mutualiser le service jeunesse sports et loisirs porté par la Commune de Voulx.

La réponse des services préfectoraux est du même type que pour le service urbanisme, avec de surcroît l'impossibilité de mutualiser les services d'un agent stagiaire (et non statutaire) mais les maires espèrent encore une évolution favorable de cette position.

Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** le principe de mutualisation du jeunesse, sports et loisirs entre les communes de Blennes, Diant, Chevry en Sereine, Thoury Ferrottes, Voulx, Noisy Rudignon et Montmachoux **si l'ambiguïté est levée par les services préfectoraux.**

4. Personnel communal

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

De créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter (avancement de grade par ancienneté)

du 1^{er} janvier 2017

De supprimer le poste d'adjoint technique territorial à temps complet correspondant

De modifier ainsi le tableau des effectifs

- Considérant la nomination au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe de Monsieur BISSON Robert en date du 21 octobre 2016, (avancement de grade par ancienneté)

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

La suppression du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 23 heures hebdomadaires

De modifier ainsi le tableau des effectifs

5. Finances communales

Tarification des travaux de taille/élagage de végétation débordante réalisés par les agents communaux pour raison de sécurité en cas de défaillance des administrés

Monsieur le Maire expose que la commune peut être amenée à réaliser des travaux de taille ou d'élagage pour des raisons de sécurité en cas de défaillance des administrés.

En effet, si malgré plusieurs relances, les travaux ne sont pas réalisés et qu'il existe un danger ou une gêne, il y a lieu d'intervenir en lieu et place du propriétaire et de lui facturer le coût de l'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que le coût réel de la main d'œuvre doit intégrer le temps passé par le personnel à la réalisation des travaux, dans le respect du code du travail, en plus du matériel,

Considérant que pour permettre cette facturation interne, il convient de fixer un taux horaire de la main d'œuvre supérieur à celui pratiqué par une entreprise,

Sur proposition de Monsieur le Maire, PAR 12 VOIX POUR :

- ▲ Fixe le tarif horaire de l'intervention à **50.00 € par agent**
- ▲ Précise que ce taux horaire entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017
- ▲ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent

6. Syndicat Intercommunal Blennes-Chevry-Diant - Désignation de deux délégués

Considérant qu'il convient d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune adhérente

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à l'élection des délégués qui seront chargés de représenter la Commune au sein du Syndicat susvisé.

Sont élus :

- Délégués titulaires :
M. DALICIEUX Pascal
Mme PRISE Stéphanie
- Délégués suppléants :
M. SOLAZZO Arnaud
Mme DESSOUT Sandra

7. **C.C.A.S. – désignation d'un délégué**

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,
DECIDE de procéder à l'élection d'un délégué au sein du CCAS de Blennes
Est élu M. SOLAZZO Arnaud qui y participe depuis 2014

8. **Rapport des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du compte rendu des décisions prises au cours de la période du 1^{er} octobre 2016 au 1^{er} décembre 2016 :

Décision du 11 octobre 2016

Objet : NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Propriété de Melle RIVOIRE Claire et M. RIVOIRE Jérôme - Sise 15 rue de la Plaine – Les Basses Loges
Cadastrée Section C n° 842 et 1061

Création d'une régie de recettes multi activités pour l'encaissement des droits perçus à l'occasion de :

- ♦ Animations et spectacles culturels
- ♦ Location de la salle des fêtes, des barnums et du mobilier
- ♦ Vente de concessions de cimetière
- ♦ Facturation de travaux divers par les agents communaux pour raison de sécurité en cas de défaillance des administrés

9. **Questions & informations diverses**

- Michel PLANCKE fait don à la municipalité d'une échelle en aluminium de qualité professionnelle qui sera à demeure dans le clocher et permettra de monter dans le beffroi.

➤ **Voirie** :

Monsieur Solazzo informe :

- un diagnostic sera réalisé par la CC des Deux Fleuves le 6 décembre pour inventorier les voies qui seront sous la responsabilité de la CC2F et celles restant à charge de la commune ou des propriétaires lorsqu'il s'agit d'accès privés.
- Les coussins berlinois, démontés pour permettre les travaux de réfection anticipée de la RD219bis traversant Launoy, ne seront, à priori, pas remis en place rue du Cheval Blanc pour le moment. Une solution de remplacement est à l'étude avec l'Agence Routière Territoriale de Moret-Veneux qui accepte de prêter à la municipalité des bornes plastique afin de procéder à une simulation de chicanes avec 12 places de stationnement en quinconce. Une enquête auprès des riverains accompagnera cette période de test.
- Marquage au sol des Sorins et de Launoy (arrêt bus et passages piétons) : devis acceptés. La société interviendra dès amélioration de la météo. Le devis de réparation de la route d'Epigny est en attente de validation de la commune de Diant pour commander sa réparation.

- Réfection de **l'Impasse de Villechasson** à Villemaugis : un devis a été demandé.

➤ **Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :**

- Rejointoiement partiel du mur de la rue des Moines et du muret de la mare de Villemaugis : réalisé
 - Reprise de la rive affaissée du petit pont de Bichot : en cours
 - Barrières acacias vers l'ancien lavoir de Launoy et du fossé du moulin : en cours
- Une réunion aura lieu le 2 décembre avec le département pour étudier les possibilités de déplacement de chemins ou d'accès disparus.

- Suite aux inondations du mois de Juin, l'Agence Routière Territoriale s'est engagée à nettoyer les fossés comblés par les sédiments (Le Bouloy).

- **Campagne d'élagage 2017** : la 3^{ème} tranche (Villemaugis) débutera en février.

- **Sécurité Routière** : nous informons la population que, pour des raisons de sécurité, des contrôles inopinés seront pratiqués par la gendarmerie de Lorrez le Bocage sur le territoire de la commune.

- **Ecole : l'exercice de sécurité obligatoire "attentat-intrusion"** avec posture de confinement, organisé par l'équipe enseignante avec l'appui de la gendarmerie nationale, et en présence d'un représentant des parents d'élèves et d'un élu, s'est très bien déroulé. Le conseil municipal adresse ses félicitations aux enseignants et aux enfants pour leur implication dans ce dispositif.

- **Recensement de la population** : les agents recenseurs qui assureront cette opération du 19 janvier au 18 février sont Sylviane BONNETAIN de La Roustière, et Sandrine BUSIN de Chevry en Sereine.
- La convention en date du 26 juin 2015 entre la Commune et Monsieur DOUCET Jean-François , relative à la mise à disposition des parcelles C-354 et C-355 situées à Launoy, a été dénoncée le 30 novembre 2016 suite au départ de Monsieur Jean-François DOUCET.
- Le secours populaire viendra prendre livraison des livres inutilisables de l'ancienne bibliothèque le 6 décembre pour leur redonner une seconde vie. Emmaüs suivra le 12 décembre.
- **Sinistre cantine** : nous relançons l'assureur pour que soit dépêché un expert indépendant en charge de répartir les responsabilités des malfaçons ayant causé le dégât des eaux impactant les revêtement de sol. Nous sommes dans l'attente.

La secrétaire de séance

Le Maire,